

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

---°---

**ARRONDISSEMENT DE BETHUNE**

---°---

**COMMUNE D'ISBERGUES**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 29 novembre 2023 de Monsieur Nicolas PAYEN, 2 rue des Croix à FEBVIN-PALFART (62960),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux sur trottoir situés 137 B rue Roger Salengro à Isbergues (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise BAUDE BILLET TP, 2 La Place à LISBOURG (62134),

**ARRETE**

**Article 1**

Le dépôt de matériaux et de matériels sont autorisés à partir du 4 décembre 2023 pour une période de 2 semaines, face à l'immeuble situé 137 B rue Roger Salengro à Isbergues (62330), pour l'exécution des travaux.

**Article 2**

Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable.

**Article 3**

Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

**Article 4**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5**

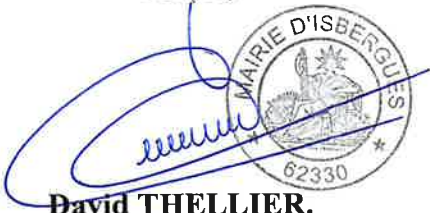
Les services de gendarmerie et municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6**

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 30 novembre 2023

**Le Maire,**



**David THELLIER.**